

# INTEGRER SA MISSION D'ACTEUR DE LA PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL

## Public concerné

Référent CSE, RH, RRH, manager, représentant du personnel et membre du CSSCT, Médecin du travail et personnel du service de la santé au travail

## Prérequis

Aucun

## Intervenant

Cadre supérieur de santé, Accompagnateur RH, spécialisée en ergologie

Expertise sur le thème reposant sur une formation par l'ANACT et forte expérience en tant que manager dans un secteur « sensible »

Conférencière et Auteure de plusieurs articles et co-auteure d'ouvrages sur le management, l'organisation du travail et la QVT

## Durée

2 jours (14 h) en présentiel

## Date

Nous contacter

## Lieu

Intra ou Inter

## Nombre de participants

Session ouverte à partir de 6 participants  
Groupe limité à 12 participants

## Tarif individuel

530 euros

## Tarif de groupe

Nous contacter

## Contact

NATHALIE MARTINI

04 13 42 75 11/n.martini@ifsilablancarde.com

## Modalités pédagogiques

- Apports théoriques/règlementaire
- Analyse de pratiques
- Entrainement à la rédaction
- Jeux de rôle
- Ateliers en sous-groupe

## Modalités d'évaluations

- Evaluation initiale afin de mesurer le niveau de connaissances
- Evaluation des connaissances et/ou compétences acquises en fin de formation
- Evaluation de satisfaction des participants
- Remise d'une attestation individuelle de la formation

## Accessibilité

Un référent handicap est à votre disposition afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap, contactez-nous.

## Objectifs

- Les objectifs observent 5 axes : PREVENIR, REPERER, SANCTIONNER, ACCOMPAGNER ET REPARER
- Maîtriser les règles juridiques et pratiques nécessaires pour mener à bien la mission de prévention des VSST
- S'approprier les moyens d'action, ses prérogatives et ses obligations face aux VSST
- Adapter son positionnement d'acteur de la prévention en cas de situation de VSST
- Contribuer à la mise en place d'une prévention primaire au sein de sa structure

## Programme de la formation

### Module 1

- Le cadre juridique des violences sexistes et sexuelles au travail :
  - ✓ Cadre juridique (obligation de signalement, obligations de l'employeur, obligation santé / sécurité des salariés)
  - ✓ Contexte et définitions juridiques des actes concernés
  - ✓ Les auteurs : stratégies, personnalités, comportements à risques.
  - ✓ Les conséquences sur les victimes

### Module 2

- S'approprier son rôle et ses missions en tant que référent ou acteur de la prévention des VSST :
  - ✓ Qualité et mission
  - ✓ Le cadre juridique : responsabilités, obligations et sanctions, mesures conservatoires
  - ✓ Les documents internes (règlement intérieur de la cellule, charte, modèles de signalement).
  - ✓ Recevoir, Orienter : l'accueil et l'orientation des salariés vers les autorités compétentes, en interne et en externe.
  - ✓ Les différentes phases du protocole de prise en charge des situations de VSST
  - ✓ Signalement et/ou constat de VSST, comment traiter l'information ?
  - ✓ Accompagner victime et auteur présumés
  - ✓ Travail sur sa posture professionnelle et sa communication
  - ✓ Les techniques d'entretien (écoute active, favoriser la parole des victimes, décodage des réactions des victimes)
  - ✓ Les modalités de signalement et procédures internes de recueil et de traitement des signalements,
  - ✓ Parcours de prise en charge de la victime - Les mesures de précaution

### Module 3

- Réagir et adopter une posture appropriée face à un cas de signalement de VSST :
  - ✓ Le signalement (quoi ? comment ? avec quels documents ?)
  - ✓ Écoute neutre et bienveillante
  - ✓ Recueil des faits (preuves, écrits, enquête, témoignages.)
  - ✓ L'enquête (quelles étapes et qui mène l'enquête ?)
  - ✓ Posture et positionnement à adopter
  - ✓ Les mesures disciplinaires, recours possibles et sanctions

### Module 4

- Contribuer à la mise en place d'une prévention primaire :
  - ✓ Comment mettre en place et disposer d'outils de sensibilisation sur le sujet des VSST auprès de l'ensemble des salariés